



J'ai peur d'une escroquerie, le vendeur ne respecte pas ses devoirs

Par **carciani**, le **23/10/2012 à 18:47**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente il y a 6 mois. Le vendeur a encaissé tout de suite le chèque de dépôt de garantie que je lui est remis, mais ne peut me vendre le bien car il n'est lui même pas propriétaire. J'ai patienté en espérant que les choses s'arrangent. Mais il y a quelques jours J'ai donné l'ordre de faire une sommation par voie d'huissier pour obtenir le remboursement sous conseil de ma notaire. Il a finalement acheté le bien mais ne m'a pas remboursé pour le moment.

Dois je m'adresser à un avocat au plus vite, suis je dans mes droits pour refuser à présent d'acheter? Vais-je être dédommagée?

Merci d'avance pour vos conseils.